

Quand le clos-masure s'ouvre

Château de Bois Himont. 16èmes Rencontres. 28 novembre 2015.

Martine Pastor

Le clos-masure s'ouvre. Il s'ouvre sur la plaine, nom local du plateau cauchois. Il est en interaction avec elle, en empêchant inondation et ruissellement puisqu'il régule la circulation des eaux de surface. Véritable niche écologique, il joue aussi un rôle important dans la biodiversité en abritant les petits mammifères et de nombreux oiseaux. C'est ce que va nous expliquer tout à l'heure David Gaillard, géographe et universitaire de Caen.

Le clos-masure se ferme. Derrière ses arbres de haut jet, des hêtres le plus souvent, se cache la ferme cauchoise. A l'abri des vents, à l'abri des regards. Et ce serait un pléonasme que de traiter le clos-masure d'« espèce de grand jardin clos » puisque enclos est le sens de *garten*, *garden*, *jardin*, de la même famille que le verbe « garder ».

Le clos-masure s'ouvre. Il s'ouvre au monde. Les recherches du comité scientifique lui ont découvert des cousins juste à côté, dans le Jutland, au Danemark, mais aussi au VietNam, où les haies de bambous remplacent les hêtres, au Japon, où les haies, de conifères cette fois, s'appellent aussi « brise-vents » « *yashiki-rin* », au Maghreb où les figuiers de Barbarie, plantés sur les talus appelés « *tabias* » empêchent la divagation des animaux. Sans parler de la grande famille des bocages à laquelle appartient aussi le clos-masure.

Le clos-masure se ferme. Malgré ses parentés lointaines et sa valeur universelle, il est unique. On a beau lui chercher des airs de famille avec des enclos aux quatre coins du monde, on a beau fouiller l'histoire du côté des enclos médiévaux ou néolithiques, du côté des enclosures anglaises, les « *commons* », ces terres collectives anglaises privatisées par les lords aux dépens des paysans, le clos-masure finalement, ne ressemble à aucun de ses cousins proches ou éloignés. Tantôt c'est le talus qui manque, tantôt c'est l'habitat à l'intérieur de l'enclos. C'est bel et bien un OGHNI, Objet Géo Historique Non Identifié comme nous le démontrera tout à l'heure Philippe Fajon, archéo-géographe du Service Régional de l'archéologie.

Le clos-masure se ferme. Bien sûr il a connu la révolution agricole, la révolution industrielle, la révolution technique, la révolution herbagère, mais, d'une certaine façon, il a refusé l'un des héritages de la Révolution Française, et ce refus l'a sauvé. D'après Virginie Lemonnier-Lesage, juriste, on doit la permanence des clos-masures au contournement de la loi du 17 Nivôse An II, abolissant le droit d'aînesse. Les Cauchois ont toujours été très attachés au droit d'aînesse et jusqu'à la Révolution la coutume de Caux privilégiait le droit d'aînesse à la différence de la coutume de Normandie. Après la Révolution, les notaires cauchois ont trouvé plusieurs façons de contourner la loi abolissant le droit d'aînesse pour maintenir l'intégrité du clos-masure sans avoir à le diviser entre frères et sœurs. « Convenances à l'amiable », « arrangements en famille », indivision, vente des héritiers à un seul d'entre eux, égalité successorale en valeur sans pour autant procéder au partage de fait des immeubles... Autant de « trucs » utilisés pour sauver le clos-masure de la division et du morcellement. C'est ainsi qu'au 19^{ème} siècle,

l'aîné continue très souvent d'hériter du clos-masure, mais a un devoir de dédommagement vis-à-vis de ses frères et sœurs cadets.

Le clos-masure se ferme. Les bâtiments, disposés en rectangle, abritent une micro-société très hiérarchisée où le « maître » règne sur les travailleurs agricoles : d'abord le berger, qui peut le remplacer en son absence, puis le charretier, le vacher, les journaliers, la laitière... Agnès Deleforge nous présentera tout à l'heure d'exceptionnels films, précieusement conservés par le Pôle Image, qui évoquent cette micro-société. Même hiérarchie dans les bâtiments où la bergerie, qui assure le plus gros revenu, vient après la maison de maître. Et cet espace privé vit presque en autarcie. Une autarcie à laquelle participent les arbres. Le hêtre fournit le bois pour le chauffage et les sabots, le chêne pour les meubles. L'orme se transforme en escalier, le frêne en manche d'outils. Les pommes du verger donnent le cidre et chaque clos-masure se reconnaît à son « pommage » équivalent du cépage des viticulteurs. Tous ces arbres protègent les toits de chaume du vent. Tous abritent et signalent l'exploitation agricole.

Le clos-masure s'ouvre. Cette exploitation modèle, qui dispose de terres particulièrement riches (parmi les plus fertiles de France) pratique la polyculture et l'élevage - d'abord essentiellement ovin, puis bovin - et suit l'évolution de l'agriculture. Yannick Marek, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen, nous l'expliquera tout à l'heure.

Mais aujourd'hui, le clos-masure a du mal à se maintenir face aux enjeux économiques et agricoles, face à la « rurbanisation » grandissante. Et le risque est grand de sa disparition progressive par dislocation, arasement des talus, division en parcelles, lotissements, morcellement... Comment accompagner son évolution ? Comment concilier les contraintes agricoles nouvelles avec la préservation d'une structure traditionnelle ? Comment maintenir et concilier la logique paysagère, adaptée au territoire, et la logique fonctionnelle qui est celle d'une entreprise agricole ? Aurélie Dufils, et Virginie Maury-Deleu, paysagistes au Parc pour la première et au CAUE pour la seconde qui est aussi coordinatrice du remarquable ouvrage « *Clos-masures et paysage cauchois* » aborderont cette problématique en fin de matinée. Et la visite des clos-masures et le témoignages des agriculteurs exploitants nous donnera aussi cet après-midi des éléments de réponse.

Le clos-masure s'ouvre au monde mais... le monde s'ouvrira bientôt, peut-être, sûrement, aux clos-masures. C'est la mission de Benjamin Lesobre, du Conseil départemental de Seine Maritime, d'en convaincre le jury de l'UNESCO qui labellise le patrimoine mondial.